

LETTRE SEMESTRIELLE N° 10 : Janvier 2013

o Vœux 2013

A l'occasion de ce début d'année, il est naturel et nécessaire de faire le point sur l'action publique réalisée ou à venir. Les membres du Conseil municipal ainsi que les employés Marie-Jeanne et Saïd y apportent leur contribution. Je les remercie et leur présente ainsi qu'à vous-mêmes tous mes vœux pour la nouvelle année.

Le 19 janvier, à l'occasion de la galette des rois, la Conseillère Générale du canton Françoise BERENQUIER, également Directrice de la CCDB était parmi nous. Je l'ai remerciée au titre des bonnes relations de travail depuis 2008 avec la Communauté. Nous l'avons accueillie au titre du Conseil Général, un partenaire à la fois financier et technique important pour la collectivité. Je salue l'attention que son prédécesseur JL Bianco a toujours apporté aux petites communes comme l'aide FODAC qui a permis de financer à 80% la toiture du bâtiment d'habitation de Mélan.

Au titre du département, il est à noter que le réseau routier sur la commune fait l'objet d'un entretien très satisfaisant. Plusieurs opérations d'amélioration seraient prévues pour 2013. Nous avons pu échanger avec la Maison Technique sur quelques recommandations et signalements.

2013, démarre par la campagne de recensement de la population et va se dérouler durant un mois jusqu'au 16 février. Madame Pissebom Marie-Jeanne vous remettra les questionnaires à remplir concernant les logements et les personnes qui y habitent.

En 2012, à l'échelle de la commune, l'activité travaux a été assez dense... et variée qu'il eut été difficile de pouvoir lancer des opérations supplémentaires. Notre commune, la 35573 ième de France en termes de population, ne dispose bien évidemment pas de services et de moyens logistiques comme une commune moyenne. Cela a pu contribuer dans le temps au retard pris dans le maintien en conditions opérationnelles d'une partie de son patrimoine. Je comprends que de petites communes des Hautes Alpes aient pris la décision courageuse et de bon sens de s'associer à la commune centre-bourg pour ne former qu'une seule commune.

Pour 2013, aux besoins d'entretien des chemins (le goudronnage du haut du chemin très pentu de Viérisnarde, le rechargement de tronçons élimés du chemin du Villard), viennent s'ajouter les obligations qui de par la loi sont à charge de la commune :

- La mise à disposition des moyens de lutte contre l'incendie.
- Faciliter l'accessibilité au lieu public, comme la Mairie, pour le 1^{er} janvier 2015.

La situation financière est saine :

- o Les ressources en légère progression en 2012
- o Les frais annuels (€) de fonctionnement sont stables :
 - ⇒ Charges générales, 6 375
 - ⇒ Charges de personnel 8 727
 - ⇒ Indemnités aux élus 1 543
 - ⇒ Subventions aux associations 1 769
 - ⇒ Service Incendie 2 010
 - ⇒ Scolarité 6 611
- o La commune conserve toute sa capacité financière en ne faisant pas appel à l'emprunt de longue durée.

Votre Maire, Jacques Julien

L'adaptation des moyens de lutte contre l'incendie

- o L'entretien des 7 bornes à incendie existantes va être réalisé très prochainement, ainsi que la mesure de la pression et du débit de chacune d'elles.
- o Un référentiel communal est à établir pour identifier par secteur, les compléments de moyens de lutte contre l'incendie qui seraient nécessaires.
- o Avec la présence d'un ERP de 60 places sur Mélan et de plusieurs habitations, la création d'une réserve d'eau de 120 m³ est une priorité dans ce secteur. Telle est la préconisation de la Commission de Sécurité du 23 novembre 2012 conformément à la circulaire interministérielle du 10 décembre 1951.
- o L'étude menée en 2013, ainsi que l'obtention des autorisations de passage permettront de solliciter une subvention de l'Etat début 2014.

Rendre accessible la mairie aux personnes à mobilité réduite

- pour l'amélioration du stationnement, le plan de situation est à faire établir par un géomètre :
- en préalable de la mise en place d'un cheminement plus doux, le remplacement et le déplacement des réseaux anciens souterrains est souhaitable. De même que le repositionnement du réseau d'eau de source propre au hameau, pour une desserte indépendante de chacune des 7 entités foncières côté Mairie le long de la RD3 (de la placette actuelle au nouveau cimetière du Castellard).

Les réalisations de 2012 :

- ✓ Dans le cadre de la Régie Communale d'eau, il a été procédé:
 - au remplacement des lampes UV du bassin de Mélan et la désinfection du bassin du Castellard
 - au remplacement de 400 ml de canalisation en 110mm,
 - et au renouvellement de 5 branchements de particuliers,Ainsi à fin 2012, c'est 30% du linéaire de la canalisation de fort diamètre qui aura été remplacés depuis 2010. Avec les mouvements de terrain, le pourcentage les fuites au niveau des raccords PVC collés se multiplient, qu'il conviendra de procéder à une nouvelle tranche de renouvellement de tronçons en 2014 ou 2015, entre Chapus, Les Collons, et Pécoulet notamment.
- Sur le réseau capillaire ancien en PVC de petit diamètre, 3 ruptures de canalisation sont intervenues en 2012.
- ✓ Pour le prolongement de la piste de la forêt communale, les subventions viennent d'être accordées, les travaux se dérouleront en 2013.
 - ✓ Sur le bâtiment de la Mairie, 10 fenêtres double-vitrage ont été posées, la porte d'entrée réhabilitée et les volets sont en cours de remplacement ou de réhabilitation.
 - ✓ La toiture et les façades de la Chapelle Ste Madeleine ont été réhabilitées en juin.
 - ✓ L'éclairage public de Mélan a été remplacé, les lignes électriques enfouies, les câbles téléphoniques les seront également assez prochainement.
 - ✓ La régularisation du tracé cadastral des chemins de la Combe et de Sisteron est en cours, les propriétaires ont donné leur accord.
 - ✓ Avec un prêt relais sur un an, il a été possible d'avancer d'une année, le remplacement de la couverture du bâtiment communal d'habitation de Mélan.
 - ✓ Les attestations ont été délivrées pour 85% du parc des installations individuelles d'assainissement non collectif. Les suivantes le seront dans le courant du 1^{er} semestre 2013. Ce service public communal a compétence pour instruire le dossier d'une nouvelle installation ou réhabilitation d'installation d'assainissement non collectif, pour cela il suffit de se rapprocher du secrétariat à la Mairie.
 - ✓ La consolidation du haut du mur d'enceinte de l'ancien cimetière du Castellard, budgété en 2012 interviendra à l'automne 2013.



